



Programme Alimentaire Mondial

**Deuxième session ordinaire
du Conseil d'administration
Rome, 13–16 novembre 2017**

Distribution: générale

Date: 10 novembre 2017

Original: anglais

Point 5 de l'ordre du jour

WFP/EB.2/2017/4-A/2, WFP/EB.2/2017/5-(A,B,C)/2,
WFP/EB.2/2017/10-A/2

Ressources, questions financières et budgétaires

Les documents du Conseil d'administration sont disponibles sur le site Web du PAM (<http://executiveboard.wfp.org>).

**Rapport du Comité consultatif pour les questions
administratives et budgétaires**

Le Directeur exécutif a le plaisir de présenter ci-après le rapport du Comité consultatif pour les questions administratives et budgétaires sur les questions concernant le PAM. Le rapport couvre les points suivants de l'ordre du jour:

- Point sur la feuille de route intégrée (WFP/EB.2/2017/4-A/1/Rev.1)
- Plan de gestion du PAM pour 2018–2020 (WFP/EB.2/2017/5-A/1/Rev.1)
- Mandat révisé du Comité d'audit (WFP/EB.2/2017/5-B/1)
- Plan de travail du Commissaire aux comptes (WFP/EB.2/2017/5-C/1)
- Allocation-logement du Directeur exécutif (WFP/EB.2/2017/10-A/1)

COPIE DE LA LETTRE REÇUE DE L'ORGANISATION DES NATIONS UNIES –
NEW YORK

Référence: AC/2016

Comité consultatif pour
les questions administratives et budgétaires
Le 10 novembre 2017

Monsieur le Directeur exécutif,

Je vous prie de bien vouloir trouver ci-joint un exemplaire du rapport du Comité consultatif pour les questions administratives et budgétaires concernant les documents qui lui ont été présentés, notamment ceux intitulés "Point sur la feuille de route intégrée" (WFP/EB.2/2017/4-A/1), "Plan de gestion du PAM pour 2018–2020" (WFP/EB.2/2017/5-A/1), "Mandat révisé du Comité d'audit" (WFP/EB.2/2017/5-B/1), et "Allocation-logement du Directeur exécutif" (WFP/EB.2/2017/10-A). La liste des documents dont était saisi le Comité consultatif figure en annexe à ce rapport.

Je vous serais reconnaissant de bien vouloir présenter le rapport complet, sous forme de document distinct, au Conseil d'administration du PAM à sa prochaine session, et communiquer dès que possible une version imprimée de ce document au Comité consultatif.

Veillez agréer, Monsieur le Directeur exécutif, l'assurance de ma très haute considération.

Le Président
Carlos G. Ruiz Massieu

M. David Beasley
Directeur exécutif
Programme alimentaire mondial
Via Cesare Giulio Viola, 68-70
00148 Rome, Italie

PROGRAMME ALIMENTAIRE MONDIAL

Ressources, questions financières et budgétaires

Rapport du Comité consultatif pour les questions administratives et budgétaires

I. Introduction

1. Le Comité consultatif pour les questions administratives et budgétaires a examiné les quatre rapports du Programme alimentaire mondial (PAM) ci-après, soumis au Conseil d'administration pour approbation:
 - a) Point sur la feuille de route intégrée (WFP/EB.2/2017/4-A/1)
 - b) Plan de gestion du PAM pour 2018-2020 (WFP/EB.2/2017/5-A/1)
 - c) Mandat révisé du Comité d'audit (WFP/EB.2/2017/5-B/1)
 - d) Allocation-logement du Directeur exécutif (WFP/EB.2/2017/10-A/1)
2. Le Comité consultatif était également saisi du document intitulé "Plan de travail du Commissaire aux comptes" (pour la période allant de juillet 2017 à juin 2018) (WFP/EB.2/2017/5-C/1), soumis au Conseil pour information.
3. Dans le cadre de son examen des rapports en question, le Comité s'est entretenu avec le Sous-Directeur exécutif chargé de la gestion des ressources et d'autres représentants du Secrétariat du PAM, qui lui ont fourni des renseignements supplémentaires et des éclaircissements, avant de faire parvenir ses réponses par écrit le 3 novembre 2017.

II. Point sur la feuille de route intégrée

4. Le document WFP/EB.2/2017/4-A/1 présente un bilan d'étape et des propositions concernant la feuille de route intégrée du PAM - qui comprend le Plan stratégique du PAM pour 2017-2021, la politique en matière de plans stratégiques de pays, l'examen du cadre de financement, et le Cadre de résultats institutionnels pour 2017-2021. Ayant demandé des précisions, le Comité a été informé qu'en réponse à l'appel mondial à l'action lancé dans le Programme de développement durable à l'horizon 2030, le PAM avait présenté à titre exceptionnel le Plan stratégique pour 2017-2021 avec une année d'avance; cette durée quinquennale devait permettre de revenir en 2018 à un plan stratégique quadriennal. Il a également été informé que le PAM collaborait étroitement avec l'ensemble des organismes du système des Nations Unies pour apporter des contributions qui seraient utiles à la réalisation des objectifs de développement durable (ODD) et obtenir des résultats conformes aux recommandations de l'Examen quadriennal complet.
5. Le Secrétariat du PAM indique qu'au 1^{er} janvier 2018, la majorité de ses bureaux de pays auront opéré la transition consistant à mettre en place un plan stratégique de pays (PSP), un plan stratégique de pays provisoire (PSPP) ou un plan stratégique de pays provisoire de transition (PSPP-T) ainsi que le budget de portefeuille d'activités correspondant. Le PAM précise également qu'à titre exceptionnel, 16 bureaux de pays passeront au cadre des plans stratégiques de pays d'ici au 1^{er} janvier 2019 (WFP/EB.2/2017/4-A/1, Résumé).
6. Le Secrétariat du PAM soumettra à l'approbation du Conseil les propositions suivantes visant l'extension des modalités de gouvernance provisoires: i) délégations de pouvoirs provisoires valables du 1^{er} janvier 2018 au 29 février 2020; ii) principes supplémentaires relatifs à l'application temporaire du recouvrement intégral des coûts pour 2018; et iii) extension des dérogations au Règlement général et au Règlement financier du PAM jusqu'au 31 décembre 2018. L'Annexe II du document présente les délégations de pouvoirs provisoires proposées pour les pays ayant adopté le cadre fixé par la feuille de route intégrée. Le Secrétariat du PAM propose que, pour la période allant du 1^{er} janvier 2018 au 29 février 2020, le Conseil délègue au Directeur exécutif le pouvoir d'approuver les augmentations ne portant pas sur des modifications fondamentales, des interventions d'urgence, des effets directs stratégiques

financés intégralement par un gouvernement hôte ou des prestations de services si la révision budgétaire n'entraîne pas une augmentation de la valeur de l'effet direct stratégique de plus de 25 pour cent de son dernier montant approuvé par le Conseil ou de plus de 150 millions de dollars É.-U. Ayant demandé des éclaircissements, le Comité consultatif a été informé que le PAM avait réalisé une étude de sensibilité pour déterminer le montant du seuil qui, selon le Secrétariat, permettrait de faire en sorte que les révisions budgétaires relativement importantes soient soumises à l'approbation du Conseil et de mieux tenir compte des variations de taille des PSP, PSPP et PSPP-T.

7. Il est proposé que les opérations d'urgence limitées planifiées pour une durée maximale de six mois et les PSPP-T qui font suite à ce type d'opération et sont aussi prévus pour une durée maximale de 18 mois soient approuvés par le Directeur exécutif ou soient approuvés conjointement par le Directeur exécutif et le Directeur général de la FAO lorsque certaines composantes budgétaires dépassent le seuil de 50 millions de dollars. Le montant actuel de la délégation du pouvoir d'approbation conjointe, établi en 1994 d'après les indications données par le PAM, est fixé à 3 millions de dollars. Le Secrétariat du PAM précise que le relèvement du seuil proposé est dû à la refonte de la valeur globale du budget, à l'augmentation de la portée, de la complexité et de l'ampleur des opérations d'urgence, et à l'application plus large de la délégation de pouvoirs. À sa demande, le Comité a reçu confirmation que dans le cadre des mesures provisoires en place, lorsqu'une opération d'urgence limitée, les composantes d'un PSPP-T relatives à une intervention d'urgence ou les révisions budgétaires liées à des interventions d'urgence dépasseront 50 millions de dollars, elles seront approuvées conjointement avec la FAO.
8. Le Comité consultatif rappelle qu'il ne s'était pas opposé à l'adoption d'une disposition provisoire permettant d'approuver par correspondance les révisions budgétaires jusqu'en janvier 2019 et les prorogations de PSPP-T de janvier 2018 à juin 2019 et prend note du seuil budgétaire applicable à titre provisoire aux délégations de pouvoirs, dans certaines conditions (WFP/EB.A/2017/5/2; WFP/EB.A/2017/6-(A,B,C,D,E,F,G,H,I,J,K)/2.). **Le Comité consultatif ne doute pas que le PAM prendra les mesures appropriées pour surveiller les risques liés à l'augmentation considérable des pouvoirs délégués à titre provisoire et compte que le Conseil sera tenu informé à ce sujet pendant la période durant laquelle les délégations de pouvoirs provisoires seront en vigueur. Si le Comité consultatif n'a pas d'objection aux délégations de pouvoirs provisoires proposées pour le Directeur exécutif, telles que définies à l'annexe II du rapport pour la période allant du 1^{er} janvier 2018 au 29 février 2020, il note qu'il s'agit là d'une mesure provisoire. Le Comité souligne qu'il faudra évaluer l'expérience acquise durant la période d'application des délégations de pouvoirs provisoires avant que le Conseil n'approuve à sa première session ordinaire de 2020 des procédures permanentes en la matière.**
9. Le Secrétariat du PAM précise que le principe du recouvrement intégral des coûts continuera d'être appliqué aux contributions. Le document propose à titre provisoire des principes visant à encadrer l'application du principe de recouvrement intégral des coûts en 2018, comme décrit au paragraphe v) du projet de décision. Le Secrétariat du PAM indique également qu'il examine actuellement les dérogations au principe de recouvrement intégral des coûts en vigueur et qu'il présentera ses recommandations au Conseil en 2018. **Le Comité consultatif n'a pas d'objection aux principes provisoires définis à titre temporaire pour le recouvrement intégral des coûts en 2018 et encourage le PAM à tirer les leçons de l'application de ces principes avant d'envisager d'en étendre l'application dans le futur. Le Comité consultatif compte également que le PAM prendra en considération les discussions et amendements éventuels relatifs au recouvrement intégral des coûts actuellement à l'étude au sein des Conseils d'administration du PNUD, du FNUAP, d'ONU-Femmes et de l'UNICEF, lesquels devraient décider des ajustements à apporter à leur méthodologie de recouvrement des coûts en juin 2018.**
10. **Sous réserve des observations ci-dessus, le Comité consultatif n'a pas d'objection à formuler à l'égard du document intitulé "Point sur la feuille de route intégrée" (WFP/EB.2/2017/4-A/1).**

III. Plan de gestion du PAM pour 2018-2020

11. Le Plan de gestion du PAM (WFP/EB.2/2017/5-A/1) indique que les besoins opérationnels pour 2018 sont estimés à 9,0 milliards de dollars et que les prévisions de financement s'établissent à 5,7 milliards de dollars. Le tableau 1 présente les besoins et les prévisions de financement de 2014 à 2018.

TABLEAU 1: BESOINS ET PRÉVISIONS DE FINANCEMENT, 2014–2018 (en millions de dollars)					
	2014	2015	2016	2017	2018
Prévisions de financement (Plan de gestion)	4 200	4 400	4 900	5 200	5 700
Niveau de financement effectif/révisé	5 381	4 808	5 771	6 000*	
Besoins, y compris les coûts d'appui indirects (Plan de gestion)	6 267	7 967	8 581	9 007	9 011

* Prévisions de septembre 2017.

12. Il ressort du tableau III.4 du Plan de gestion que les besoins opérationnels de 2018 exigeraient de fournir 21,0 milliards de dollars de rations journalières à 87 millions de bénéficiaires. D'après le Plan de gestion, le plan d'exécution de 2018, estimé à 5,9 milliards de dollars, devrait permettre d'apporter 15 milliards de dollars de rations journalières à 69 millions de bénéficiaires. Ayant demandé des précisions, le Comité a été informé qu'au 23 octobre 2017, le PAM estimait que les besoins opérationnels pour 2017 atteindraient 10 milliards de dollars, soit 11 pour cent de plus que les 9,0 milliards prévus pour 2018, comme indiqué au tableau III.4 du Plan de gestion de 2018. Cette augmentation est essentiellement due à des besoins imprévus ou à une révision des besoins prévus dans des pays comme le Soudan du Sud, l'Éthiopie, la République centrafricaine et le Kenya ainsi qu'à la situation d'urgence de niveau 3 récemment déclenchée au Bangladesh.
13. Le Comité consultatif relève que malgré une tendance globale à la hausse des financements du PAM depuis 2014, le nombre de bénéficiaires a relativement peu augmenté entre 2016 et 2017. Ayant demandé des éclaircissements, le Comité consultatif a été informé qu'en raison de la nature des situations d'urgence, les bénéficiaires du PAM recevaient une assistance sur de plus longues périodes, ce qui avait pour conséquence d'accroître les coûts alors que le nombre de bénéficiaires restait stable. Le Comité a également été informé que la hausse des coûts opérationnels était due à des facteurs tels que la nécessité de venir en aide à des bénéficiaires dans des zones de conflit où l'accès est limité; le coût plus élevé des aliments nutritifs spécialisés et l'usage accru des transferts de type monétaire.
14. Au paragraphe 70, il est indiqué que dans le plan d'exécution pour 2018, le Secrétariat du PAM prévoit de dépenser 5,9 milliards de dollars en combinant activités et appui aux politiques des gouvernements pour contribuer à la réalisation des objectifs de développement durable 2 et 17. Au paragraphe 71, il est précisé que l'aide d'urgence dans le domaine d'action privilégié "intervention face à une crise" représente 74 pour cent du plan d'exécution, les 26 pour cent restants étant consacrés à des activités liées au renforcement de la résilience (16 pour cent) et aux causes profondes (10 pour cent).

15. Dans son rapport, le PAM prévoit un déficit de financement de 35 pour cent entre les besoins opérationnels et le plan d'exécution pour 2018, déficit qu'il attribue au nouveau contexte mondial où les crises touchant la sécurité alimentaire sont majoritairement de longue durée et provoquées par des conflits. Le déficit le plus important devrait concerner les activités relevant du domaine d'action privilégié relatif au renforcement de la résilience. Le tableau 2 (tableau III.3 du Plan de gestion) indique la répartition des besoins opérationnels et du plan d'exécution par domaine d'action privilégié.

TABLEAU III.3: PLAN D'EXÉCUTION ET BESOINS OPÉRATIONNELS PAR DOMAINE D'ACTION PRIVILÉGIÉ			
Domaine d'action privilégié	Besoins opérationnels (en millions de dollars)	Plan d'exécution (en millions de dollars)	Déficit (%)
Intervention face à une crise	6 618	4 356	34
Renforcement de la résilience	1 656	934	44
Causes profondes	736	589	20
Total	9 011	5 878	35

16. Le coût unitaire des rations – un indicateur important pour le travail du Secrétariat du PAM – prévu dans le plan d'exécution pour 2018 est de 0,36 dollar, alors que le coût moyen pondéré de la ration journalière prévu dans le plan de travail hiérarchisé pour 2017 était de 0,30 dollar. Ayant demandé des éclaircissements, le Comité consultatif a été informé que la légère augmentation du coût unitaire des rations journalières prévu pour 2018 par rapport à 2016 (0,34 dollar) était principalement due à l'accent mis sur le renforcement des capacités locales et les effets multiplicateurs. Le Comité a également été informé qu'avec l'introduction du Plan stratégique pour 2017-2021, le PAM avait réorganisé ses activités en différents groupes et qu'une comparaison du coût moyen pondéré des rations par activité n'avait donc plus réellement de sens. Le tableau III.9 ci-après présente la part du plan d'exécution et le coût unitaire des rations par domaine d'action privilégié.

TABLEAU III.9: PLAN D'EXÉCUTION ET COÛT D'UNE RATION, PAR DOMAINE D'ACTION PRIVILÉGIÉ		
Domaine d'action privilégié	Part du plan d'exécution (en pourcentage)	Coût moyen d'une ration (en dollars)
Intervention face à une crise	74	0,48
Renforcement de la résilience	16	0,33
Causes profondes	10	0,13

Ayant demandé des précisions, le Comité consultatif a été informé que le PAM rendrait compte de toute actualisation du coût moyen des rations dans le Rapport annuel sur les résultats de 2017 qui serait présenté au Conseil à sa session de juin 2018.

Budget administratif et d'appui aux programmes pour 2017

17. Le montant estimatif du budget administratif et d'appui aux programmes proposé pour 2018 est identique à celui de 2017, soit 335,4 millions de dollars.
18. Dans le budget administratif et d'appui aux programmes pour 2018, les propositions de financement des priorités ciblées se répartissent comme suit: Volet A, Stratégie et orientations (0,8 million de dollars); Volet B, Services divers d'appui aux opérations (2,5 millions de dollars); Volet C, Politiques, directives et assurance qualité (0,4 million de dollars); Volet D, Sensibilisation, partenariats, mobilisation de fonds et coordination avec les organismes des Nations Unies (0,6 million de dollars); et Volet E, Gouvernance et services de contrôle

indépendants (1,0 million de dollars). On notera que les augmentations proposées devraient être intégralement compensées par des économies d'un montant de 5,3 millions de dollars réalisées en 2017 grâce à une diminution des coûts standard de personnel et d'autres réductions.

19. Le tableau IV.1 fait apparaître un ajout de 1,0 million de dollars dans le budget administratif et d'appui aux programmes au titre du volet Gouvernance et services de contrôle indépendants, dont 0,6 million de dollars seraient destinés à renforcer la fonction d'évaluation du PAM et 0,4 million de dollars à renforcer la capacité du Bureau de l'Inspecteur général. Ayant demandé des éclaircissements, le Comité consultatif a été informé que le Secrétariat du PAM n'était pas parvenu à atteindre l'objectif fixé dans la politique d'évaluation pour 2016-2020, qui prévoyait d'affecter 0,8 pour cent du montant total des recettes provenant des contributions au financement de la fonction d'évaluation; il fallait donc prévoir chaque année une augmentation graduelle des ressources pour atteindre cet objectif. Par ailleurs, les crédits supplémentaires affectés en 2018 au Bureau de l'Inspecteur général seraient utilisés pour renforcer sa capacité d'enquête, comme cela avait été proposé entre autres dans un rapport du Corps commun d'inspection qui recommandait d'investir davantage dans ce secteur. Néanmoins, le Comité consultatif relève que dans le Plan de travail du Commissaire aux comptes pour la période allant de juillet 2017 à juin 2018, la liste des sujets retenus pour les audits de performance de cette période ne prévoit aucun examen des activités d'évaluation.
20. Le Comité consultatif observe qu'il est important que le PAM puisse compter sur des fonctions solides d'évaluation et d'enquête, mais il n'est pas entièrement convaincu de la nécessité d'affecter 1,0 million de dollars de crédits supplémentaires à cette activité alors que le budget administratif et d'appui aux programmes reste statique. **Le Comité consultatif espère que lorsque le Conseil du PAM examinera ce point, il recevra davantage d'informations justifiant la nécessité d'engager des crédits supplémentaires pour renforcer les fonctions d'évaluation et d'enquête.**
21. Le Comité consultatif a pris note de l'information contenue dans le tableau A.III.3 qui présente la répartition des dépenses du budget administratif et d'appui aux programmes par unité administrative et par ligne de crédit pour les années 2017 et 2018. Ayant demandé des éclaircissements, le Comité consultatif a reçu les explications suivantes pour justifier les variations observées dans certaines lignes budgétaires:

Consultants: Une part importante des 16 pour cent d'augmentation au titre de cette ligne de crédit du budget administratif et d'appui aux programmes pour 2018 est due à une hausse des besoins de la Division des ressources humaines dont la taille doit être ajustée et qui doit développer les compétences nécessaires au PAM.

Services fournis par des organismes des Nations Unies: La majeure partie de la baisse de 1,5 million de dollars enregistrée au titre de cette ligne de crédit est due à des réductions aux niveaux de la Division des technologies de l'information et des bureaux régionaux découlant d'une diminution des coûts facturés par le Centre international de calcul (CIC) pour l'hébergement et l'infrastructure. À partir de 2018, ces coûts sont établis en utilisant un système de recouvrement des coûts au prorata des effectifs selon lequel les fonds destinés au CIC et à un certain nombre d'autres services centralisés de technologie de l'information sont gérés et déboursés au niveau central et recouverts auprès de toutes les unités de l'organisation.

Formation: Les crédits budgétaires AAP affectés à la formation en 2018 sont passés de 5,5 millions de dollars à 2,7 millions de dollars. Cette baisse s'explique essentiellement par le fait qu'un crédit de 2,5 millions de dollars initialement destiné au développement des compétences du personnel a été réaffecté en 2017 à la feuille de route intégrée, à la faveur d'une révision des priorités, et qu'il n'a ensuite été inclus dans le projet de budget d'aucune unité du PAM pour 2018.
22. Le Comité consultatif prend note de la hausse de 16 pour cent des coûts des services de consultants pour les raisons exposées plus haut. Le Comité consultatif rappelle que le Corps commun d'inspection, dans son rapport sur l'emploi de personnel non fonctionnaire et les conditions d'emploi de non-fonctionnaires dans les organismes des Nations Unies, a recommandé que les chefs de Secrétariat des organismes du système des Nations Unies

examinent l'emploi de personnel non fonctionnaire en vue de déterminer ceux d'entre eux qui sont employés de longue date dans le cadre d'une relation de travail de fait et établir un plan pour mettre fin à l'emploi prolongé inapproprié des non-fonctionnaires. Ce plan, y compris les ressources requises, devrait être présenté aux organes délibérants ou directeurs en vue de son approbation et de la fourniture de l'appui financier nécessaire (JIU/REP/2014/8, recommandation 3). **Compte tenu de l'augmentation importante des ressources allouées aux services de consultants en 2018, le Comité consultatif compte que le PAM examinera la question de sa dépendance à l'égard du personnel non fonctionnaire.**

23. **Sous réserve des observations ci-dessus, le Comité consultatif n'a pas d'objection à formuler à l'égard du Plan de gestion du PAM pour 2018-2020 tel qu'il figure au document WFP/EB.2/2017/5-A/1.**

IV. Mandat révisé du Comité d'audit

24. Le document WFP/EB.2/2017/5-B/1 contient des propositions de révision du mandat du Comité d'audit, à savoir: prolongation du délai d'attente (de 2 à 5 ans) auquel doivent s'astreindre les membres du Comité avant de pouvoir se porter candidat à un emploi au PAM; élargissement du jury chargé de la sélection du Comité d'audit, dont le nombre de membres passe de deux à cinq; sélection des membres du Comité effectuée par ce jury et non par le Directeur exécutif; et ajout d'une clause d'indemnisation. Ayant demandé des éclaircissements, le Comité consultatif a reçu d'autres informations sur les modifications proposées par le Comité financier de la FAO au mandat du Comité d'audit et s'est vu confirmer que la proposition du PAM de porter de 2 à 5 ans le délai d'attente auquel doivent s'astreindre les membres du Comité s'inspirait de pratiques actuellement en vigueur dans d'autres organismes du système des Nations Unies. **Le Comité consultatif n'a pas d'objection à ce que le mandat révisé du Comité d'audit soit approuvé tel qu'il figure au document WFP/EB.2/2017/5-B/1.**

V. Allocation-logement du Directeur exécutif

25. Les grandes lignes de la proposition relative à l'allocation-logement du Directeur exécutif figurent au document WFP/EB.2/2017/10-A/1. Il y est proposé de fixer l'allocation-logement du Directeur exécutif à 160 000 dollars par an, y compris les frais annexes et services d'utilité publique, à compter du 1^{er} avril 2017, soit le même montant que celui approuvé par le Conseil en vertu de sa décision 2012/EB.2/33 du 15 octobre 2012. Ayant demandé des précisions, le Comité consultatif a reçu des explications sur la manière dont les organismes ayant leur siège à Rome fixent le montant de l'allocation-logement; il a également été informé que les trois organismes avaient maintenu les plafonds aux niveaux précédemment approuvés et que les chefs de secrétariats percevaient actuellement des allocations bien inférieures aux plafonds approuvés. **Le Comité consultatif n'a pas d'objection à ce que l'allocation-logement du Directeur exécutif soit approuvée telle qu'elle est proposée dans le document WFP/EB.2/2017/10-A/1.**

ANNEXE**Rapports présentés au Comité pour approbation:**

- Point sur la feuille de route intégrée (WFP/EB.2/2017/4-A/1)
- Plan de gestion du PAM pour 2018–2020 (WFP/EB.2/2017/5-A/1)
- Mandat révisé du Comité d'audit (WFP/EB.2/2017/5-B/1)
- Allocation-logement du Directeur exécutif (WFP/EB.2/2017/10-A/1)

Rapport présenté au Comité pour information:

- Plan de travail du Commissaire aux comptes (pour la période allant de juillet 2017 à juin 2018) (WFP/EB.2/2017/5-C/1)